

TERMES DE REFERENCE

Termes de Références (TDR) pour le recrutement des consultants individuels accompagnateurs spécialisés chargés des renforcements de capacité des Mères Leaders et des accompagnements des Espaces de bien-être du projet de Protection Sociale du Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)- Région Vakinakaratra / District de Betafo

I- Contexte

La Banque Mondiale renforce son engagement dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement de Madagascar en intensifiant son investissement dans le secteur de la protection sociale.

Dans ce contexte, le Gouvernement du Madagascar et la Banque Mondiale ont accordé la mise en œuvre du projet de protection sociale ou Projet de Filets Sociaux de Sécurité (FSS) du Gouvernement, et toujours sous financement de la Banque Mondiale. L'objectif de développement du projet est d'appuyer le gouvernement à améliorer l'accès des ménages extrêmement pauvres aux services de filet de sécurité et à jeter les bases d'un système de protection sociale.

Le projet FSS comporte une composante TRANSFERT MONETAIRE. Les composantes TRANSFERT MONETAIRE ont pour but d'aider les ménages les plus pauvres à travers des transferts en espèces pour les aider à scolariser les enfants en âge scolaire et à améliorer la situation nutritionnelle des enfants en bas âge.

Ainsi, la République de Madagascar a bénéficié d'un appui de la Banque Mondiale dans le cadre du FID par la mise en place d'un programme de filets sociaux de sécurité à travers les Filets Sociaux de Sécurité (FSS).

Le FSS s'étend de Février 2016 à Septembre 2020. Le programme de Transfert Monétaire s'inscrit dans toutes les actions du gouvernement notamment dans le Transfert Monétaire pour le Développement Humain (TMDH) pour améliorer la protection sociale, surtout des ménages les plus pauvres.

Au-delà des transferts en espèces, le TMDH travaille dans l'ancrage du capital humain en ce qui concerne le bien-être de la communauté (la santé, l'éducation de ménages et le capital social).

Des activités d'accompagnement seront mises en place par des renforcements de capacité et de promotion de cinq thèmes d'accompagnement des ménages bénéficiaires du programme.

Le TMDH travaillera avec des « Mères Leaders ». Elles seront chargées des sensibilisations des ménages sur les différents thèmes que le FID a dispensés.

Cette méthode a été initiée dans le District de Betafo sur 5831 ménages et a été étendue dans six autres Districts avec 39 000 ménages bénéficiaires dont (Faratsiho, Ambohimahaosa, Vohipeno, Betioky Atsimo, Mahanoro et Toamasina II).

Les présents termes de référence sont développés pour le recrutement des consultants individuels accompagnateurs spécialisés chargés d'assurer les renforcements de capacités de ces Mères Leaders et l'accompagnement des ménages bénéficiaires durant les espaces de bien-être.

Les activités se feront sous la supervision du FID.

II- Objectifs de la mission

Les objectifs de la mission sont de :

1. Appuyer les Chargés de Projet en Mesures d'accompagnement dans la préparation des séances de formation des groupes de Mères Leaders par Commune (planning de formation, lieu de formation, édition des convocations des Mères Leaders, préparation des calendriers d'affichage par commune, préparation logistique, Renforcement des communications aux CPS, inventaire des supports de formation)
2. Assurer les formations des groupes de Mères Leaders sur les cinq thèmes d'accompagnement (Etre élue, être leader et la confiance en soi, Citoyenneté, Pratiques Familiales Essentielles, Petite Enfance, Planning Familial et santé reproductive des adolescents) et suivant les techniques de formation standard au TMDH.
3. Planifier avec les Mères Leaders les espaces de bien être au niveau de chaque Fokontany et qui feront l'objet de suivi par le FID.
4. Recueillir les rapports d'activités des Mères Leaders et des livrables attendus.
5. Consolider les Rapports de Mères Leaders et les remettre auprès des chargés de projet responsables.
6. Accompagner les Mères Leaders dans la conduite des espaces de bien-être au niveau des Fokontany bénéficiant des activités d'accompagnement TMDH.
7. Effectuer des contres VAD ou recoupements des VAD auprès des ménages ayant bénéficié des visites des mères leaders (le quota est de 7 % du nombre total de ménages bénéficiaires par Commune). L'accompagnateur se munira des fiches de VAD en version physique, même modèles que celles utilisées par les mères leaders.
8. Consolider les rapports d'activités des mères leaders dans le Management Informatics Systems ou autres bases de données
9. Emettre des recommandations et des suggestions à l'endroit du Responsable des Mesures d'accompagnement, du FID que des Mères Leaders pour améliorer la qualité des sensibilisations.
10. Transmettre au FID un rapport de supervision des espaces de bien-être.
11. Rendre compte au FID des mises à jour nécessaires en rapport avec les ménages bénéficiaires du TMDH que des Mères Leaders.
12. Suivre le changement de comportement des ménages et appuyer les Mères Leaders dans les techniques d'approches spécifiques à adopter face à chaque ménage.
13. Transmettre au FID des rapports d'activité suivant un calendrier convenu par les deux parties au début des prestations et sera annexé au contrat.

III- Zones d'intervention

Les formations des Mères Leaders et les accompagnements des ménages bénéficiaires du TMDH se feront dans le District de Betafo, Région Vakinakatra- Madagascar.

Les consultants Individuels Accompagnateurs spécialisés seront contractés pour un (01) an renouvelable après évaluation de performance.

Le présent terme de référence est en vigueur suivant la répartition sous-citée :

REGION	DISTRICT	COMMUNE	FOKONTANY
VAKINANKARATRA	BETAFO	BETAFO	MIARAMAMINDRA
			ANDRIAMASOANDRO
			AMBOHIPIHAONANA

			AMBOHIMANANA
			ATSINANATSENA II ATSIMOTSENA
			SOAMIAFARA VAKINIFASINA
			AMBOHIAMBO
			AVARATSENA
			MAHAMASINA
			ATSINANATSENA I AMBODIFARIHY
			ANKAZOBE
			ANDRIAMBOROMANGA
			AMBOHINAORINA
		INANANTONANA	AMBATOMAINTY
			AMPARIHIMBOAHANGY
			BEMASOANDRO
			ANDROFIA
			ANTANETY SUD
			INANANTONANA
		TRITRIVA	MIANTSOARIVO
			IAVONARIVO
			ANTANETIVORY
			TRITRIVA
		SOAVINA	MORARANO
			MAROLAONA
			ANTANETY
			AMBOHITSARA
			SOAVINA
		ANTOHOBE	MASOANDRONARIVO
			KOROSOVOLA
			AMBOHIMAHATSINJO
			MATIELONA
			SOAVINA II
			ANTOHOBE
		AMBOHIMASINA	AMBOHITRAIVO OUEST
			ANDRANOMANJAKA
			SOANIERANA
			BELANITRA
			AMBOHIJANAHARY SUD
			ANTSOMANGANA
			AMBOHIBARY
			AMBOANJOBE
			AMBOHIMASINA
		ALAKAMISY ANATIVATO	SOAVINA BELANITRA
			IMANJA
			SOAMANANDRARINY
			AMPAMELOMANA
			IAKARINA

			AMBALAKATRA
			ANTOVONTANY ANJANAMASY
			ALAKAMISY ANATIVATO
		ANTSOSO	FARAVATO
			AMBATOMBANO
			ANTSOSO

IV- Mission des consultants individuels accompagnateurs spécialisés

- Placés sous la responsabilité du Responsable des Transferts Monétaires pour le Développement Humain des Directions Inter Régionales du FID et du socio-organisateur chargé des mesures d'accompagnement TMDH, les consultants individuels accompagnateurs spécialisés ont pour mission principale :
 - Conduire les formations des Mères Leaders sur les PACK mesures d'accompagnement et le développement de la petite enfance,
 - Suivre et accompagner les espaces de bien être tenues par les Mères Leaders
 - Suivre la conduite des visites à domiciles et effectuer des contre visites à domicile
 - Consolider les rapports d'activités des mères leaders dans le Management Informatics Systems ou autres bases de données du FID.
- Les consultants utiliseront les outils déjà validés par le FID dont :
 - Le manuel de formation des Mères Leaders par Thèmes,
 - Les plans de session de formation par thème,
 - Les supports de formation (brochures, boîtes à image, livrets d'animation)
 - Les fiches de suivi de formation,
 - Les fiches de contre visites à domiciles
 - Les manuels MIS,
- Les consultants respecteront les calendriers d'activités (formation et programme d'espaces de bien-être) convenus avec le FID et communiqués aux communautés.

V- Etapes des activités d'accompagnement

a. Préparation de bureau

Préparation des séances des formations :

- Planning de formation,
- Lieu de formation,
- Edition des convocations des mères leaders,
- Préparation des calendriers d'affichage par commune,
- Préparation logistique,
- Renforcement des communications aux CPS,
- Inventaire des supports de formation)

b. Internalisation des outils et des techniques de formation des Mères Leaders et prise en main

Formation et prise en main des consultants individuels accompagnateurs spécialisés dispensée par l'équipe du FID.

c. Formation des Mères Leaders

- Les formations se feront par groupe de 35 Mères Leaders au maximum (suivant étiquette andragogique)
- Elles seront dispensées au niveau des Communes, les Mères Leaders sont invités à rejoindre le chef-lieu de Commune pour assister aux formations.
- Collecte périodique des rapports d'activités des Mères Leaders
- d. Consolidation des rapports de Mères Leaders et des autres livrables
 - Saisie des rapports d'activités des Mères Leaders sur fichier électronique (Management Informatics systems MIS, ou autres bases de données)
 - Récapitulation des points saillants de la période
 - Relevée des projets d'activités de chaque groupe
 - Mise à jour de la liste des Mères Leaders si besoin
 - Rendre compte au FID des informations de mise à jour des ménages bénéficiaires du programme
- e. Rapport de formation des mères leaders par les accompagnateurs spécialisés (10 jours après les activités sur terrain)
 - Présenter les livrables des Mères Leaders en annexe
- f. Suivi et encadrement des espaces de bien être
 - Assistance des espaces de bien être organisées par les mères leaders
 - Appui conseil aux mères leaders pour l'amélioration de l'organisation des activités prévues et suivant les itinéraires préétablis par le FID
 - Emission des recommandations au FID pour l'amélioration de la conduite des espaces de bien-être et de la méthode de transmission de message adoptée.
- g. Suivi des Visites à domiciles et effectuent les contres VAD :
 - Effectuer des contres VAD ou recoupements des VAD auprès des ménages ayant bénéficié des visites des mères leaders (le quota est de 7 % du nombre total de ménages bénéficiaires par Commune). L'accompagnateur se munira des fiches de VAD en version physique, même modèles que celles utilisées par les mères leaders.
- h. Rapport de suivi et d'encadrement des espaces de bien être (10 jours après les activités sur terrain)
- i. Rapport final de la mission (rapport individuel, à la fin du contrat) après intégration des recommandations de la Banque Mondiale et du FID.

VI- Conditions de travail

- Le FID mettra à la disposition des consultants individuels accompagnateurs spécialisés les supports et matériels de formation nécessaires pour chaque thème. Charge aux consultants les frais relatifs aux séjours de mission par thème (déplacement, hébergement, crédit téléphonique, connexion internet,...)
- Les consultants distribueront ces supports aux Mères Leaders présentes aux formations et rendront les restes au FID à la fin de la mission. Ces distributions feront l'objet de décharge signé par les Mères Leaders.
- Après les formations, le travail effectué sera évalué suivant un check list des obligations des Consultants sur la base des Termes de référence. En cas de non satisfaction, le paiement sera suspendu. Si les défaillances ne sont pas remédiées, le contrat sera résilié.

VII- Livrables :

Les Consultants individuels accompagnateurs spécialisés s'engagent à livrer au FID chacun :

1. un rapport de formation
2. un rapport d'accompagnement y compris les livrables des Mères Leaders,

Dix (10) jours après la fin des prestations sur terrain.

- a- Deux exemplaires en version physique,
- b- Une version électronique

VIII- Cadre des responsabilités :**Le FID :**

- Etablit la répartition des groupes de Mères Leaders à former et à encadrer par Accompagnateurs spécialisés
- Fournir en temps nécessaires, les outils nécessaires aux formations:
- Payer les rémunérations des consultants individuels accompagnateurs spécialisés suivant les dispositions contractuelles en vigueur.
- Communiquer aux communautés locales les calendriers de formation suffisamment en avance (par le biais d'une émission-radio et des affiches)
- Sensibiliser les communautés sur la signification et la nécessité des activités d'accompagnement.
- Mobiliser les comités de ciblage et de suivi locaux sur la tenue des formations et des espaces de bien-être et sur la diffusion des informations.

Les Consultants individuels accompagnateurs spécialisés :

- Respecter les calendriers de formation des Mères Leaders convenus et communiqués aux communautés.
- Suivre les manuels mis à disposition et respecter le plan de session de formation des Mères Leaders.
- Procéder aux formations des Mères Leaders
- Respecter toutes les clauses des Termes de Référence établis
- Respecter les calendriers de livraison des livrables
- Faire des comptes rendus partiels à la fin de chaque semaine de l'avancement de l'opération.

IX- Calendrier de la mission :

Le chronogramme d'exécution de la mission est annexé au contrat (se référer au PLO).

- Les prestations sur terrain devraient débuter au début de chaque mois,
- A chaque 20^{ème} du mois, les accompagnateurs spécialisés feront un repli au bureau de la Direction Interrégionale pour assurer les travaux de saisie et les préparations des rapports mensuels et des factures de déblocages.

X- Evaluation du Consultant

Le Consultant Individuel sera évalué au terme d'une année du programme pour pouvoir prétendre à la continuité de son contrat. L'évaluation se basera sur les notes de la qualité de sa prestation et le nombre de plaintes reçues.

Les critères suivants sont considérés : respect du calendrier de formation et d'accompagnement (date et durée), qualité des formations et des accompagnements effectués (contenus, respect des techniques andragogiques, organisation), qualité des rapports, respect des délais

de remise des rapports, respect des droits des mères leaders (avantages en rapport à l'assistance aux formations), respect des clauses contractuelles.

Les résultats de l'évaluation pourront conduire à la résiliation du contrat.

La modalité, les critères d'évaluation et les conditions de la continuation du contrat sont détaillés ci-dessous :

NOTE 1 SUR LA QUALITE DES PRESTATIONS

CRITERES	NOTE = N1		
1. Respect du calendrier de formation et d'accompagnement (date et durée),			
2. Qualité des formations et d'accompagnement effectués (contenus, respect des techniques andragogiques, organisation)			
3. respect des droits des mères leaders (avantages en rapport à l'assistance aux formations)			
4. Qualité des rapports et Respect des clauses contractuelles			
TOTAL FID	N 1= (maximum 12)		

NOTE 1= INSUFFISANTE

NOTE 2= MOYENNE

NOTE 3= BONNE

Détail de la NOTE 1

NOTE	QUALITE DE PRESTATION	RESPECT DU CALENDRIER DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT	QUALITE DES FORMATIONS ET D'ACCOMPAGNEMENT EFFECTUES	RESPECT DES DROITS DES MERES LEADERS	QUALITE DES RAPPORTS ET RESPECT DES CLAUSES CONTRACTUELLES
1 =	INSUFFISANTE	<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier et durée de formation non respectée • Calendrier d'accompagnement non respecté • Retards fréquents des débuts de formation, beaucoup de temps d'attente des mères leaders à former 	<ul style="list-style-type: none"> -Formation mal organisé et non préparé -Contenu de la formation non compris et maîtrisé par les mères leaders -Matériel logistique insuffisant (emballages, marqueurs, masking tape, cartons chemises, salle, état de paiement, justification des restaurations, fiches 	<ul style="list-style-type: none"> -Avantages des participants aux formations non distribués et non complétés suivant le barème fixé (indemnité de formation, indemnité de déplacement, pause-café et pause déjeuné) 	<ul style="list-style-type: none"> - Retard + de 10 jours par rapport à l'arrivée Rapport de formation/ Rapport d'accompagnement/Rapport final - Rapport mal rempli et non relié -4 retards sur 8 des rapports d'activités partielles (formation et accompagnement) -Non-respect des 3 clauses du contrat

			<p>de présence,...)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Formateur maltraitant les participants -Formation et accompagnement ne respectant pas les normes prévues dans le contrat sur site -Pas de recommandations communiquées pendant les accompagnements des espaces de bien être 		
2 =	MOYENNE	<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier de formation respecté • Des retards dans le début des formations, des temps d'attente des mères leaders à former 	<ul style="list-style-type: none"> -Formation organisée mais non préparé -Contenu de la formation moyennement compris et maîtrisé par les mères leaders - Matériel logistique suffisant (emballages, marqueurs, masking tape, cartons chemises, salle, état de paiement, justification des restaurations, fiches de présence,...) -Formation et accompagnement ne respectant pas les normes prévues dans le contrat sur site -Insuffisance de recommandations communiquées pendant les accompagnements des espaces de bien être 	<ul style="list-style-type: none"> -Avantages des participants aux formations non distribuées et non complétées suivant le barème fixé (indemnité de formation, indemnité de déplacement, pause-café et pause déjeuné) 	<ul style="list-style-type: none"> - Retard + de 5 jours par rapport à l'arrivée Rapport de formation/ Rapport d'accompagnement/R apport final - Rapport plus ou moins rempli et non/mal relié -2 retards sur 8 des rapports d'activités partielles (formation et accompagnement) -Non-respect des 3 clauses du contrat
3 =	BONNE	Calendrier de formation et d'accompagnement respecté	<ul style="list-style-type: none"> - Formation organisée et préparée -Contenu de la formation bien compris et maîtrisé 	<ul style="list-style-type: none"> -Avantages des participants aux formations distribuées et complétées suivant le 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun retard de livraison de rapport - Rapport bien rempli et relié - Respect des clauses

		par les mères leaders -Matériel logistique suffisant (emballages, marqueurs, masking tape, cartons chemises, salle, état de paiement, justification des restaurations, fiches de présence,...) -Formateur sachant faire participer les mères leaders durant les formations -Formation et accompagnement effectués respectant les normes prévues sur site	barème fixé (indemnité de formation, indemnité de déplacement, pause-café et pause déjeuné)	du contrat
--	--	---	---	------------

NOTE 2 SUR LE NOMBRE DES PLAINTES RECUES

Nombre de plaintes (P) reçues par site	NOTE = N2	APPRECIATION
$0 \leq P \leq 10$	6	BONNE PERFORMANCE
$11 \leq P \leq 25$	3	PERFORMANCE MOYENNE
$P > 25$	1	PERFORMANCE INSUFFISANTE

La somme des notes obtenues par un Consultant Individuel Educateur Spécialisé $N = N1 + N2$ va de **4 à 18**. Le classement et l'appréciation se feront suivant les intervalles de :

Total des Notes N	Appréciation	Mesure
4 à 9	PERFORMANCE INSUFFISANTE	Contrat résilié
10 à 12	PERFORMANCE MOYENNE	Continuation du contrat avec des mesures de suivi plus rapprochées
13 à 18	BONNE PERFORMANCE	Continuation du contrat

XI- Profil requis

Niveau Bacc +3 en Sciences Sociales, option Educateur spécialisé

- ayant des références en renforcement de capacité en milieu rural sur des thèmes spécifiques: médical, psychologique, social, culturel, juridique,
- ayant des expériences en accompagnement des populations dans les changements de comportements.
- Maîtriser parfaitement le français et le malgache ;
- Connaissance et maîtrise des dialectes locales,
- Posséder une bonne capacité rédactionnelle.
- Avoir de bonnes aptitudes de communication et la capacité de travailler en équipe

- La maîtrise des outils informatiques constituerait un atout.
- Aptitude à faire des déplacements à pied